

Bulletin de renouvellement d'adhésion 2020-2021
(Ne remplir les parties grisées qu'en cas de modification)

ELEVE : (1 bulletin par élève)

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

ADRESSE MAIL de l'élève :

PORTABLE de l'élève :

Ecole de vélo précédente (si applicable)

PARENT/REPRESENTANT LEGAL (notre contact principal) :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE MAIL :

PORTABLE : TEL FIXE :

AUTRE PARENT ou proche en cas d'urgence :

NOM : PRENOM :

ADRESSE MAIL :

PORTABLE : TEL FIXE :

Adhésion à la section école de vélo du Vélo-VTT Club St-Mathieu de Tréviars.

<input type="checkbox"/> Licence FFC Ecole de Vélo - <i>Jeunes 2-16 ans (en 2021)</i>	= 51 €	1 chèque (ex. 51+20-10 = 61 €)
ou <input type="checkbox"/> Licence FFC compétition junior 17-18 ans (en 2021)	= 87 €	
<input type="checkbox"/> Cotisation adhésion élève section « école de vélo »	= 20 €	
ou <input type="checkbox"/> Cotisation adhésion 2ème élève ou + de la famille	= 10 €	
<input type="checkbox"/> Prime fidélité renouvellement licence FFC -19 ans	= -10 €	
<input type="checkbox"/> Maillot et cuissard aux couleurs du Club (obligatoire pour toute 1 ^{ère} inscription)	= 50 €	1 chèque
<input type="checkbox"/> Déduction séances annulées de mars à mai 2020 pour COVID-19	= - €	
<input checked="" type="checkbox"/> Section VTT école de vélo, frais d'activité saison 2020/2021	= 130 €	1 chèque 130 € ou 2 chèques de 65 €
Total règlement en 1 à 4 chèques maximum à l'ordre du « Vélo-VTT Club St-Mathieu de Tréviars » Chèque-Vacances <i>Classic ou Connect</i> et Coupon Sport acceptés pour le règlement (sauf pour vêtements)	=	

L'élève s'engage à respecter **le règlement intérieur** du Club.

Signature de l'élève :

Bulletin de renouvellement d'adhésion 2020-2021 Autorisations parentales

Droit à l'image

En signant ce document, j'accorde au Vélo-VTT Club de St-Mathieu de Tréviars lors de ces différentes communications, la permission irrévocable de publier toutes les photographies, images et/ou films qui ont été prises de mon enfant dans le cadre de sa pratique cycliste.

Données personnelles, gestion, droit d'accès et de rectification.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, celui-ci s'exerce auprès du Président du Club. Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatisé. Par notre intermédiaire, vous pourriez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou organisations, si vous ne le désirez pas merci de cocher la case suivante :

Décharge médicale

J'autorise le responsable de la séance à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Votre enfant est à jour de ses **vaccins anti-tétaniques** : OUI NON (prière de faire les rappels rapidement)

Veuillez noter ci-dessous des renseignements d'ordre médical que vous souhaitez porter à notre connaissance. (allergies, ...)

Désistement et modalités de remboursement

La cotisation d'adhésion reste définitivement acquise au Club et n'est pas remboursable. La licence FFC n'est pas remboursable. Les frais d'activité peuvent être remboursés sous condition de justificatif et au prorata des séances non effectuées.

Annulation de séance

Les séances annulées pour mauvaises conditions météorologiques sont, si possible, rattrapées ultérieurement. Elles ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. La communication se fait le plus souvent la veille par un groupe WhatsApp. Nous vous invitons à télécharger cette application gratuite disponible pour iPhone, Android et Windows.

Les séances annulées par arrêté préfectoral, notamment pour cause de situation sanitaire ou météorologique, sont indépendantes de notre volonté et pourront ne pas être remboursées.

Responsabilisé avant, pendant et après la séance - Retour à domicile

Les élèves sont sous la responsabilité du (des) moniteur(s) du début de la séance au point de rendez-vous jusqu'à la fin de la séance au même endroit. Avant de laisser leur enfant, les parents doivent s'assurer de la présence d'un moniteur.

Le retour à domicile se fait sous la responsabilité des parents. Si vous souhaitez que nous laissions rentrer votre enfant seul, merci de cocher la case suivante :

J'autorise le retour à domicile seul de mon enfant après la séance.

Signature du parent ou représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé »